

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » *Une fiche par type de mission*

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

➔ **Intitulé de la mission**

Sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage

➔ **Lieu de réalisation de la mission :** France Etranger

➔ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sport (5) | |

➔ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite sensibiliser les jeunes pratiquants aux valeurs véhiculées par l'arbitrage comme la prise de responsabilité, l'engagement, le fair-play et la confiance en soi générés par cette pratique. L'engagement volontaire d'un service civique doit ainsi permettre la mise en relation d'un projet porté par un District et/ou une Ligue, avec le projet personnel d'un jeune qui pourra devenir un ambassadeur des valeurs éducatives portées par l'arbitrage et qui pourra côtoyer des jeunes de toutes origines sociales

➔ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Le « Programme Educatif Fédéral » doit permettre d'accompagner les clubs en inculquant aux jeunes licenciés âgés de 5 à 18 ans, les valeurs du football (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, et Solidarité) par l'apprentissage de règles de vie notamment autour du fair-play et des règles du jeu. Le module "Arbitrage des jeunes par les jeunes" propose un apprentissage ludique des lois du jeu. L'accompagnement des référents en arbitrage s'inscrit dans un processus d'aide aux clubs sur la détection et la fidélisation des arbitres. Ce dispositif se présente sous la forme de fiches pédagogiques mises à disposition des éducateurs et des dirigeants au sein des clubs. Sur chacune d'entre elles, des messages d'intérêt général sont proposés et des actions doivent être mises en œuvre tout au long de la saison :



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



- 1- Présenter les enjeux et objectifs du "Programme Educatif Fédéral", de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, et de la fonction du référent en arbitrage aux dirigeants et aux éducateurs des clubs.
- 2- Réaliser des actions "Programme Educatif Fédéral" aux côtés des éducateurs des clubs afin de sensibiliser les jeunes joueurs sur les thématiques des règles du jeu et du fair-play.
- 3- Inciter et aider les éducateurs à mettre en place les ateliers de sensibilisation à l'arbitrage dans le cadre de l'arbitrage des jeunes par les jeunes.
- 4- Mener des actions de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs qui n'ont pas de référent en arbitrage en leur sein.

→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

En aucun cas le rôle du service civique est indispensable à notre projet. En effet, la mise en place de nos actions est assurée par les éducateurs, salariés ou bénévoles, des districts et des ligues. Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des "référents" chargés de coordonner les actions entre la fédération et les clubs.

De plus, les missions dédiées au service civique ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Pour conclure, les comportements, attitudes et principes et valeurs acquis par le jeune volontaire pourront lui servir assurément pour la suite de son projet d'avenir, dans le monde du football ou ailleurs.

→ Lieux d'intervention

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commune(s) : | <input type="checkbox"/> Collectivité d'outre-mer : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Département (s) : | <input type="checkbox"/> France entière |
| <input checked="" type="checkbox"/> Région(s) : | <input type="checkbox"/> Etranger (préciser) : |

→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 100

→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Les clubs accueillent leurs licenciés sans aucune discrimination sociale, religieuse, et raciale, Ils mettent en place également des actions citoyennes et sociales avec des publics spécifiques comme les handicapés et les migrants par exemple. Le service civique sera donc en contact avec des jeunes de toutes conditions et de toutes origines.

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Aucune condition de diplôme exigée
Publication des offres de mission sur le site du service civique (portée nationale)
Diffusion des offres de mission sur les réseaux de communication des instances d'accueil
Pas d'obligation de fournir un CV ou lettre de motivation

→ Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



Oui

Non